

Rapport Financier Annuel 2025

Sommaire

1- Communication Financière	
Résultats au 31 décembre 2025	3
2- Rapport Général des Commissaires aux Comptes	
Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembres 2025.....	11
3- Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.....	19
4- Etat des honoraires versés aux contrôleurs des comptes.....	24
5- Rapport de Gestion MED PAPER 2025.....	26
6- Synthèse du Rapport ESG 2025.....	40
7- Liste des communiqués de presse publiés en 2025.....	53
8- ETIC 2025.....	56

1-Communication Financière

Résultats au 31 décembre 2025

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Communiqué : Résultats au 31 décembre 2025

Communication financière : Présentation et gouvernance de MED PAPER

États financiers au 31 décembre 2025



Société anonyme au capital de 47.838.230.00 DH
Siège social : Zone industrielle. Route de Tétouan.
N° 19. B. P n° .400. Tanger

Communication Activité et résultats annuels 2025

Le Conseil d'Administration de la société MED PAPER s'est réuni le Lundi 30 Mars 2026 au siège de la société, sis à Tanger, sous la présidence de Mr Mohsine Sefrioui.

Lors de cette réunion, les membres du Conseil ont passé en revue les principaux faits marquants de l'activité de la société au cours de l'année 2025, qui a été marquée par une chute des ventes de l'exercice 2025 par rapport à l'exercice 2024.

Produits d'exploitation (en KDH)	2024	2025	Evolution en %
Ventes (A)	105 564	88 409	-16%
Variation de stocks de produits (B)	-3 796	-9 690	-155%
Chiffre d'affaires (A+B)	101 768	78 719	-23%

Par la suite, le Conseil a procédé à l'arrêt des comptes au 31 décembre 2025. Il en ressort un résultat net positif de 6.7 MDH.

Il convient de noter que la valeur ajoutée a enregistré une baisse, une insuffisance brute d'exploitation de -4 561 KDH et un résultat d'exploitation négatif de -10 356 KDH en raison de la situation financière de l'entreprise. De plus, le résultat net pour cette année s'est élevé à 6,7 millions de DHS, contre 7,9 millions de DHS en 2024.

Faits marquants et perspectives 2025

Malgré la situation compliquée qui vit MED PAPER à cause de la baisse des ventes, MED PAPER a beaucoup changé grâce aux efforts déployés depuis les dernières années. Le business model basé sur la production de produits à base de pâte à papier a été définitivement abandonné.

MED PAPER a pu produire du papier marocain 100% recyclé de très haute qualité considéré comme du papier noble.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Présentation de MED PAPER

1. Présentation de MED PAPER

Historique

En 1948, MED PAPER est créée par le groupe familial espagnol Benet sous la dénomination de Papelera De Tetuan. A cette époque, la société était spécialisée dans la production de papier d'emballage et de pâte à papier avant d'arrêter cette dernière suite aux changements dans les techniques de fabrication. Elle se consacre ainsi à la production du papier d'impression écriture et du papier d'emballage.

En 1996, Cellulose du Maroc¹, seul producteur de pâte à papier au Royaume acquiert le papetier dans le cadre de son intégration en aval de la filière du papier au Maroc. En 2008, Papelera De Tetuan a procédé à une augmentation de capital, par apport en nature, au titre d'une fusion-absorption de Safripac. Le rapprochement entre la famille Sefrioui et Papelera De Tetuan donna naissance à MED PAPER.

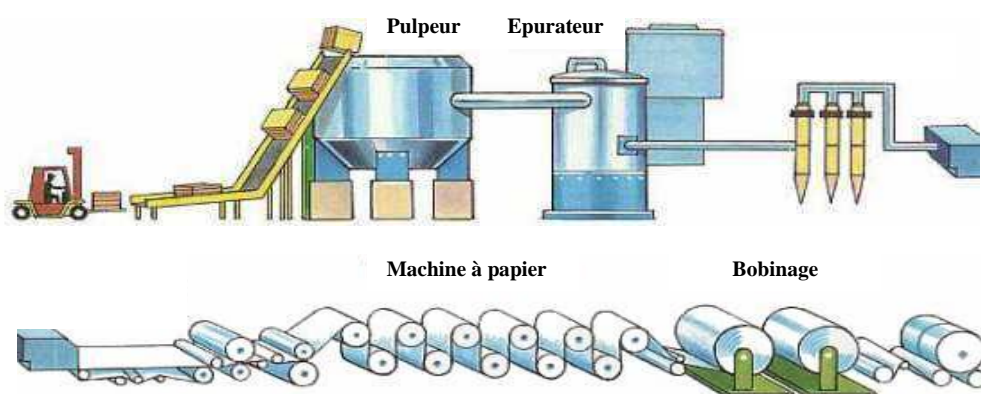
Un rapprochement dont l'objet était de constituer un acteur leader dans l'industrie du papier et se préparer face aux importations des produits étrangers de l'industrie du papier. Aujourd'hui, la société se positionne sur le papier emballage et le papier pour impression et écriture liés à toutes sortes d'activités telles que la fabrication, l'achat et la transformation, l'importation, la vente et l'exportation de cellulose, de papier et de carton.

Description du cycle de production du papier

Les principales sources de la pâte à papier sont le bois qui permet de produire de la pâte vierge et le papier recyclé dont est extrait la pâte recyclée. Leur point commun est la molécule de cellulose. Polymère naturel, cette molécule forme des fibres permettant de fabriquer du papier.

Le site de production de MED PAPER est organisé en trois sections : une section relative à la préparation de la matière première (soit la pâte à papier), une section afférente à la production et une section liée à la transformation.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, ces sections correspondent à des phases spécifiques du cycle de production du papier :



États financiers

Au 31 décembre 2025

2-Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice du 1er Janvier au 31 Décembre 2025



MED PAPER S.A.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

Aux Actionnaires
MED PAPER SA
Tanger

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société MED PAPER SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 41 145 968 dont un bénéfice net de DH 6 713 105.

Sous réserve de l'incidence des situations décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MED PAPER SA, au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

1. Certaines charges avaient été refacturées en 2010 par la Société à l'un de ses anciens actionnaires à cette date mais non reconnues par ce dernier pour un montant de DH 4,3 millions. Par ailleurs, celui-ci réclame à MED PAPER S.A. le remboursement d'une avance de trésorerie de DH 0,9 million non reconnue par MED PAPER S.A. et son compte courant de DH 2 millions. Le Conseil d'Administration tenu le 24 mars 2017 a décidé l'abandon par MED PAPER S.A. de la créance susmentionnée de DH 4,3 millions sachant que les négociations sont toujours en cours pour arriver à un accord et compenser cette somme avec la dette envers cet ancien actionnaire, laquelle totalise DH 2,9 millions. A la date d'aujourd'hui, le dénouement final de ces opérations, n'a pas encore eu lieu et le Management de MED PAPER S.A. dit poursuivre encore lesdites négociations et, a maintenu en l'état dans les comptes au 31 décembre 2025 la créance et la dette. A ce stade, nous ne sommes toujours pas en mesure de savoir quel sort sera réservé à ces montants.
2. En mars 2023, la Société a conclu un protocole d'accord avec l'Administration fiscale pour l'apurement échelonné de 2023 à mars 2025 des arriérés de ses dettes fiscales. Ce protocole n'a pas été respecté à cette date. Le Management estime que cette situation ne remet pas en cause le protocole d'accord qui couvre tous les arriérés y compris le reliquat des contentieux fiscaux antérieurs ainsi que les majorations et pénalités de retard éventuelles.

Handwritten mark

Handwritten mark

En attendant le paiement définitif de ces dettes, nous ne sommes pas en mesure de savoir quel sera le sort final de ce protocole d'accord.

3. En novembre 2022, la Société avait conclu avec la CNSS un protocole d'accord visant l'apurement de ses arriérés. En janvier 2025, ce protocole a été révisé pour inclure la période allant jusqu'à novembre 2024, portant la dette à KMAD 10 888, et prévoyant une nouvelle remise de pénalités de KMAD 4 034, sous réserve du respect d'un nouvel échéancier de paiement mensuel allant de février 2025 à janvier 2030. En attendant le paiement définitif de ces dettes, nous ne sommes pas en mesure de savoir quel sera le sort final de ce protocole d'accord.

Par ailleurs, la Société n'a constaté la dette due selon les termes du protocole, cependant, la part correspondante aux pénalités de retard exigibles après remise gracieuse et qui s'élève à KMAD 2 318 a été comptabilisée en immobilisations en non-valeur. Nous estimons que les pénalités ne pourraient pas être qualifiées de charges à répartir car elles sont certaines et ne bénéficient pas aux exercices futurs.

4. En 2024, la société a conclu un protocole d'accord avec l'une de ses Banques dont les incidences ont été comptabilisées au titre de l'exercice, incluant notamment la constatation d'un produit non courant de MMAD 2,91.
En 2025, ladite banque a procédé à un prélèvement d'un montant de MMAD 2, libellé comme un virement en contentieux. Considérant que ce prélèvement n'était pas justifié, la Société l'a comptabilisé en diminution de la dette envers cette banque.
Toutefois, en l'absence d'éléments probants suffisants permettant de confirmer la nature et le bien-fondé de ce prélèvement, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, de nous prononcer sur son imputation comptable.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Parmi ces points nous avons considéré notamment le recouvrement des créances clients et le paiement des dettes, deux questions clés que nous avons traitées comme suit :

Handwritten mark

Handwritten mark

MED PAPER SA

Page 3

(a) Recouvrement des créances clients

Au 31 décembre 2025, le solde des créances clients et comptes rattachés s'élève à DH 116 millions. Le Management de la Société doit s'assurer du suivi régulier de l'ancienneté des créances, analyser les risques de non recouvrement, déterminer le niveau de dépréciation à considérer le cas échéant et le constater dans le bilan.

Nous avons considéré que le recouvrement des créances clients et comptes rattachés comme point clé d'audit, compte tenu de l'importance significative de ces créances dans le bilan de la Société et du jugement du Management nécessaire à la détermination de la dépréciation éventuelle de ces créances.

Les principales procédures d'audit que nous avons mises en œuvre en réponse à ces aspects sont les suivantes :

- Nous avons procédé à une évaluation du système de contrôle interne lié à la gestion des ventes et des créances clients ;
- Nous avons également, sur la base d'échantillonnage, testé la documentation comptable pour la justification de ces créances ;
- Nous avons procédé aux circularisations des clients les plus importants et validé les soldes y afférents ;
- Nous avons vérifié les règlements des clients reçus postérieurement à la date de clôture ;
- Nous avons ensuite analysé les retards de paiement des créances restant non encaissées, obtenu du Management de la Société les raisons du retard dans le recouvrement et apprécié le bien-fondé de la non constatation de provisions pour dépréciation les concernant.

(b) Paiement des dettes

Au 31 décembre 2025, le solde des dettes envers les fournisseurs, les organismes sociaux et l'Administration fiscale s'élèvent respectivement à DH 37 millions, DH 15 millions et DH 9 millions. Le Management de la Société doit s'assurer du paiement régulier de ces dettes conformément aux délais légaux ou contractuels.

Au 31 décembre 2025, les dettes de financement s'élèvent à DH 98 millions. Le Management de la Société doit s'assurer du respect des échéanciers de remboursement et des engagements envers les banques.

Nous avons considéré que le règlement des dettes comme point clé d'audit, compte tenu de l'importance significative de ces dettes dans le bilan de la Société et les incidences éventuelles des retards de paiements sur les comptes et la trésorerie de la Société.

Les principales procédures d'audit que nous avons mises en œuvre en réponse à ces aspects sont les suivantes :

ms

ms

MED PAPER SA

Page 4

- Nous avons revu les protocoles d'accord ainsi que les contrats d'emprunts pour apprécier leur respect ;
- Nous avons procédé à une évaluation du système de contrôle interne lié à la gestion des achats, des échéanciers et des décaissements ;
- Nous avons également, sur la base d'échantillonnage, testé la documentation comptable pour la justification de ces dettes ;
- Nous avons procédé aux circularisations des fournisseurs les plus importants ainsi que des banques et validé les soldes y afférents ;
- Nous avons vérifié les règlements des dettes fournisseurs émis postérieurement à la date de clôture ;
- Nous avons procédé à la vérification des déclarations fiscales et sociales, l'antériorité des arriérés sociaux et fiscaux et les protocoles d'accords y afférents.

(c) *Autres information ou événement*

Nous avons demandé et obtenu du Management, sa confirmation par écrit, qu'il nous a communiqué tous documents et informations dont il a connaissance, et pouvant avoir un impact significatif sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, arrêté le 30 mars 2026, destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Autres points

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le deuxième paragraphe du présent rapport, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- (a) Nous avons constaté des retards dans le paiement de certaines dettes fournisseurs ainsi que des échéances de remboursement des dettes de financement. Le Management de la Société confirme que ces retards seront résorbés et ne remettent pas en cause non plus les conventions avec les banques concernées.



MED PAPER SA

Page 5

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

10/1

10/1

MED PAPER SA

Page 6

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous soumettons aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport.

ADLES

W

MED PAPER SA
Page 7

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler les concernant.

Tanger, le 30 Mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

ADLES Consulting

H. EL MARDI
Associée



OURTASSI Audit & Conseil

L. OURTASSI
Associée



OURTASSI AUDIT & CONSEIL
Rue Abou Bakr Seddik N° 7 Rés.
Asma et Hasna Bureau N° 15
ICE : 002955889000043
IF : 50673832

3- Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025



MED PAPER S.A

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

Aux Actionnaires
MED PAPER S.A.
Tanger

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application ainsi que la loi 78-12.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la Profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Convention de rémunération des prestations de Monsieur Mohsine Sefrioui au titre de la présidence et de la direction générale de la société MED PAPER (convention écrite)

- Administrateur intéressé : Monsieur Mohsine Sefrioui.
- Nature et objet de la convention : cette convention porte sur la rémunération des prestations de Monsieur Mohsine Sefrioui au titre de la présidence et de la direction générale de la Société et ce suite à son départ à la retraite fin mai 2019.
- Modalités essentielles : la rémunération nette mensuelle au titre de cette prestation s'élève à DH 100 000.
- Durée : une année renouvelable.

Sefrioui

R

MED PAPER SA

Page 2

- Prestations fournies : les rémunérations comptabilisées par la Société au titre de cette prestation se sont élevées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à DH 1 200 000 plus la retenue à la source au titre de l'IR de 30%, soit un total de DH 1 714 286.
 - Sommes versées : Aucun règlement n'a été effectué au titre de cette convention en 2025.
- 2.2 Convention d'avances en compte courant par Monsieur Mohsine Sefrioui à la société MED PAPER (convention écrite)**
- Administrateur intéressé : Monsieur Mohsine Sefrioui.
 - Nature et objet de la convention : avances en compte courant accordées par Monsieur Mohsine Sefrioui en faveur de la société MED PAPER S.A.
 - Modalités essentielles : les avances en compte courant accordées par Monsieur Mohsine Sefrioui à MED PAPER sont :
 - Avance de DH 6 945 562 effectuée le 18 décembre 2018 pour une durée de 48 mois et servant à payer les arriérés d'impôts de la Société suite au protocole d'accord conclu avec l'Administration Fiscale (DGI) en 2018. Cette avance n'est pas génératrice d'intérêts et a été soldée suite au nouvel accord signé entre MED PAPER et la DGI en date du 15 mars 2023 ;
 - Diverses avances de DH 1 784 849 auxquelles s'ajoutent les avances relatives aux exercices antérieurs pour DH 8 478 013,51. Le solde de ces avances au 31 décembre 2025 s'élève ainsi à DH 10 077 862,51. Ces avances ne sont pas génératrices d'intérêts.

Tanger, le 30 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

ADLES Consulting

H. EL MARDI
Associée

OURTASSI Audit & Conseil

L. OURTASSI
Associée

OURTASSI AUDIT & CONSEIL
Rue Abou Bakr Seddik N° 7 Rés.
Asma et Hasna Bureau N° 15
ICE : 00295558900043
IF : 50673832

4- Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

Chiffres en KMAD

	UHY Benmokhtar& Co						Price Water house						Adles Consulthing				Ourtassi Audit			
	Montant / Année			Pourcentage / Année			Montant / Année			Pourcentage / Année			Montant / Année		Pourcentage / Année		Montant / Année		Pourcentage / Année	
	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes	-	-	120	-	-	100%	-	-	120	-	-	100%	120	120	100%	100%	80	80	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																				
Sous-Total	-	-	120	-	-	100%	-	-	120	-	-	100%	120	120	100%	100%	80	80	100%	100%
Autres prestations rendues																				
Sous-Total																				
TOTAL GENERAL	-	-	120	-	-	100%	-	-	120	-	-	100%	120	120	100%	100%	80	80	100%	100%

5- Rapport de Gestion MED PAPER 2025



RAPPORT SUR LA GESTION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2025
EXAMEN DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
PRESENTATION DU BUDGET 2026

Conseil d'administration

Du 30 mars 2026

A-CONJONCTURE ECONOMIQUE

I-CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Perspectives économiques mondiales :



La croissance mondiale devrait atteindre 3,3 % en 2026 et 3,2 % en 2027, des prévisions légèrement revues à la hausse par rapport à celles de l'édition d'octobre des Perspectives de l'économie mondiale. Les investissements dans la technologie, le soutien budgétaire et monétaire, les conditions financières porteuses et la souplesse du secteur privé viennent compenser les effets des réorientations des politiques commerciales. L'inflation devrait chuter au niveau mondial, mais elle retrouvera sa valeur cible plus progressivement aux États-Unis. Une réévaluation des attentes dans le secteur technologique et une escalade des tensions géopolitiques constituent les principaux risques de dégradation. Les décideurs devraient reconstituer les marges de manœuvre budgétaires, préserver la stabilité des prix et la stabilité financière, réduire l'incertitude et mener des réformes structurelles.

(Source : Fond Monétaire International : Perspectives de l'économie Mondiale Janvier 2026)

II-CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE

Au second semestre 2025, l'économie nationale se serait inscrite dans un régime de croissance plus modéré, mais encore soutenu. En variation annuelle, la progression de l'activité se serait établie au quatrième trimestre au même niveau que celui du troisième trimestre (+4%), en dépit de l'accentuation du ralentissement de la demande extérieure. Elle aurait été, particulièrement, tirée par l'expansion entretenue des services non marchands et par le regain des activités liées à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations.

La demande intérieure serait restée le principal moteur de la croissance, sur fond de la combinaison d'un coût attractif du crédit et de l'affaiblissement des tensions sur les prix.

(Source HCP : Points de conjoncture Janvier 2026)

Points forts

- Augmentation modérée mais structurelle de la production mondiale de pâte à papier et de produits en papier
- Rentabilité correcte à travers le cycle (marges EBITDA moyennes de 12 à 15 % des ventes, suffisantes pour financer les dépenses d'investissement d'environ 5 à 8 % des ventes)
- Utilisation du papier plus durable par rapport aux matériaux d'emballage alternatifs (plastique, métaux, verre)
- Articles d'hygiène en papier : un segment en croissance et résilient

Points faibles

- Réglementation croissante pour la gestion éthique et durable des ressources forestières, augmentant les coûts et la complexité pour les importateurs et exportateurs
- Pâte à papier : segment volatile à haute intensité capitalistique avec une forte concurrence des entreprises brésiliennes et indonésiennes
- Papier graphique : baisse de long terme de la demande pour le papier journal et d'impression
- Papier d'emballage : forte sensibilité aux cycles économiques et du commerce international

L'industrie papetière a renoué avec la croissance en 2024 avec une augmentation de 2 % de la production de pâte à papier, de 5 % des prix de la pâte à papier, et de 4 % de la production de produits en papier. Cette reprise modérée a été principalement portée par un rebond de la demande des industries clientes, après plusieurs trimestres de déstockage dans un contexte de consommation des ménages et de production industrielle atones.

Ce rebond semble cependant de courte durée. Des signes de ralentissement sont apparus au second semestre 2024, et dès le premier semestre 2025, la production de pâte et de produits en papier est repassée dans le rouge sur plusieurs marchés comme le Brésil, le Canada ou la Suède. Dans un contexte de dégradation des perspectives économiques mondiales — aggravée par la politique tarifaire de l'administration Trump — la production et les prix devraient rester stables en 2025, avec des risques orientés à la baisse.

Aux difficultés structurelles du secteur — prix de l'énergie élevés, concurrence accrue des pays à bas coûts, multiplication des événements climatiques extrêmes, durcissement des réglementations environnementales — s'ajoute désormais un ralentissement conjoncturel qui pourrait néanmoins favoriser une consolidation attendue de longue date. Cette dynamique s'est déjà accélérée ces dernières années, comme en témoignent les fusions majeures entre Smurfit et WestRock, ou encore l'acquisition de DS Smith par International Paper.

À long terme, la production globale de pâte à papier et de produits en papier continuera de croître globalement en ligne avec le PIB, avec des dynamiques différentes selon les principaux segments : le papier graphique devrait continuer de décliner en raison de la numérisation, les emballages en papier resteront dépendants de la production industrielle et du commerce, tandis que le papier sanitaire restera robuste grâce à sa nature non discrétionnaire et à la hausse des revenus des ménages.

(Source COFACE : Etudes Economiques / papier)

III-CONJONCTURE INDUSTRIE PAPIER-CARTON AU MAROC

Papier et carton au Maroc : De l'embellie après la grisaille

L'industrie du papier et du carton au Maroc connaît une forte dynamique, caractérisée par une embellie portée par la demande de l'emballage (agroalimentaire, e-commerce), atteignant un chiffre d'affaires sectoriel dépassant 8 milliards de DH dès 2018. Après des périodes de tension, le secteur se consolide grâce à des investissements massifs (ex : GPC, 500 MDH) et une position de leader dans la région MENA.

- **Dynamisme et Croissance** : Avec plus de 800 entreprises, le secteur a connu une embellie, affichant une croissance solide après la crise, notamment grâce à la forte demande locale en emballages.
- **Leader Régional** : En 2024, le Maroc est devenu le premier exportateur de papier et carton ondulés dans la région MENA, représentant 56% du volume total exporté (21 000 tonnes).
- **Investissements Stratégiques** : Des acteurs majeurs comme GPC (Gharb Papier et Carton) investissent massivement (500 MDH pour doubler la capacité de production à Mohammedia d'ici 2027).
- **Valorisation et Recyclage** : La tendance est au recyclage, avec des unités utilisant 100% de vieux papiers collectés localement. Des projets de valorisation des déchets de l'industrie du phosphate sont également explorés.
- **Défis et Concurrence** : Malgré l'embellie, certains segments comme le papier plat ont souffert de la pénurie de matières premières et de la concurrence internationale, bien que la production locale de carton ondulé ait mieux résisté.

Le secteur, soutenu par la demande industrielle et l'e-commerce, vise une indépendance accrue pour consolider sa croissance.

IV-FAITS MARQUANTS 2025 ET PERSPECTIVES 2026

Malgré la situation compliquée qui vit MED PAPER à cause de la baisse des ventes, MED PAPER a beaucoup changé grâce aux efforts déployés depuis les dernières années. Le business model basé sur la production de produits à base de pâte à papier a été définitivement abandonné.

MED PAPER a pu produire du papier marocain 100% recyclé de très haute qualité, considéré comme du papier noble.

Investissements

Aucun investissement n'a été réalisé au cours de l'année 2025.

B- L'évolution de l'activité**I- Les ventes et la situation commerciale**

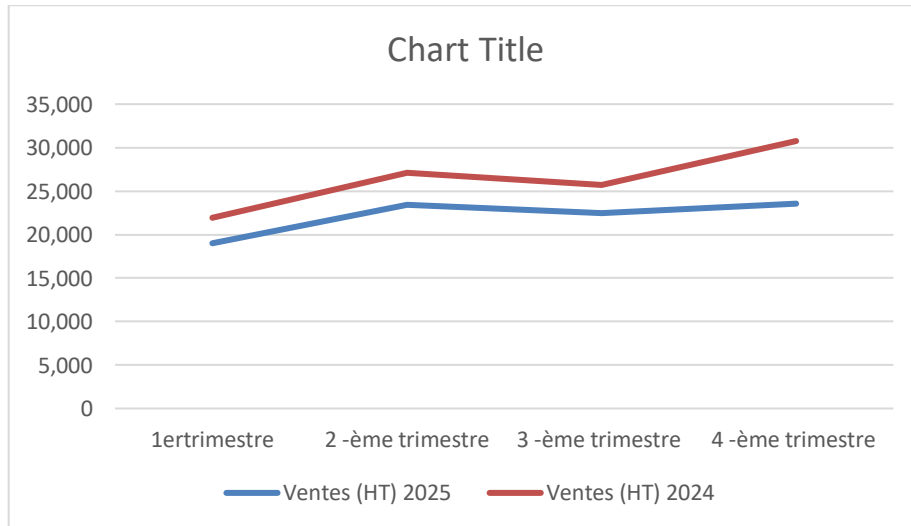
Les ventes à fin décembre 2025 présentent une baisse de -16% Par rapport à la même période de l'année dernière.

Produits d'exploitation (en Kdh)	2024	2025	Evolution en %
Ventes (A)	105 564	88 409	-16%
Variation de stocks de produits (B)	-3 796	-9 690	-155 %

TOTAL (A+B+C)	101 768	78 719	-23%
----------------------	---------	--------	------

Ventes (en Kdh)	1 ^{er} trimestre	2 -ème trimestre	3 -ème trimestre	4 -ème trimestre	TOTAL	Evolution en %
Ventes (HT) 2025	19 001	23 419	22 431	23 558	88 409	-16%
Ventes (HT) 2024	21 933	27 141	25 729	30 760	105 564	

Evolution en %	-13%	-14%	-13%	-23%	-16%	
-----------------------	------	------	------	------	------	--



Le volume des ventes a fortement chuté entre 2024 et 2025, en enregistrant une baisse de 16 % par rapport à la baisse de 2% de l'année dernière (2023-2024).

II-LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DES MATIERES

Production 2025 et comparatif avec 2024

Volume de production en tonnes	31/12/2024	31/12/2025	Evolution en %
PRODUCTION BRUTE PM 1	4 354	5 149	18%
PRODUCTION BRUTE PM 3	5 893	4 984	-15%
TOTAL PRODUCTION BRUTE	10 247	10 133	-1%

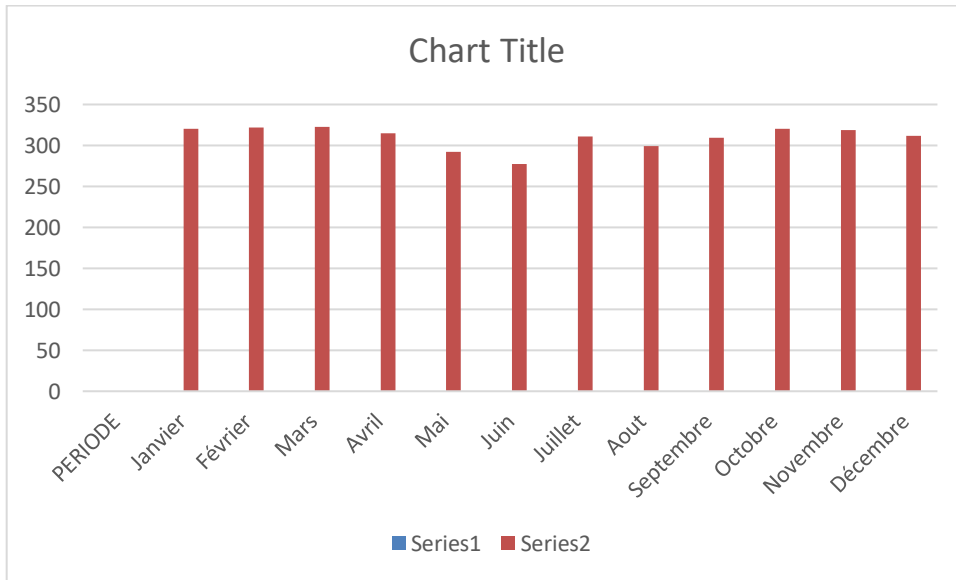
Volume de production en tonnes	31/12/2024	31/12/2025	Evolution en %
PRODUCTION NETTE PM 1	3 788	4 424	17%
PRODUCTION NETTE PM 3	5 363	4 327	-19%
TOTAL PRODUCTION NETTE	9 151	8 751	-4%

La production brute et la production nette ont diminué respectivement de -1% et -4% par rapport à l'année 2024.

III-EFFECTIF 2025

Variation des effectifs

PERIODE	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
VARIATION DES EFFECTIFS	320	322	323	315	292	277	311	299	309	320	319	312



L'évolution du nombre de salariés a diminué au deuxième trimestre 2025 puis a continué à augmenter tout au long du 2-ème semestre.



C-Analyse des comptes et situation financière

I-Résultat net et résultats intermédiaires de gestion

RESULTAS INTERMEDIAIRES DE GESTION EN KDH	EXERCICE 2024	EXERCICE 2025
*valeur ajoutée en kdh	36 443	18 530
*insuffisance brut d'exploitation (IBE) en kdh	11 738	-4 561
*résultat d'exploitation en kdh	6 200	-10 356
*résultat financier en kdh	-3 275	-4 781
*résultat non courant en kdh	5 338	22 126
*résultat net de l'exercice en kdh	7 985	6 713

Il convient de noter que la valeur ajoutée a enregistré une baisse, une insuffisance brute d'exploitation de -4 561 KDH et un résultat d'exploitation négatif de -10 356 KDH en raison de la situation financière de l'entreprise, De plus, le résultat net pour cette année s'est élevé à 6,7 millions de DHS, contre 7,9 millions de DHS en 2024.

II-Evolution des charges/ valeur ajoutée entre 2025 et 2024

VALEUR AJOUTEE EN KDH	EXERCICE 2024	EXERCICE 2025
*impôts et taxes en kdh	785	941
*charges de personnel en kdh	23 920	22 149
*dotations d'exploitation en kdh	5 539	5 795
*charges d'intérêts en kdh	3 297	4 641

% VALEUR AJOUTEE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2025
*impôts et taxes	2%	5%
*charges de personnel	66%	120%
*dotations d'exploitation	15%	31%
*charges d'intérêts	9%	25%

Les charges de personnel ont diminué de 7 % par rapport à l'année précédente, tandis que les impôts et taxes, les dotations d'exploitation et les charges d'intérêts ont augmenté respectivement de 20 %, 5 % et 41 %.

III-Evolution des charges entre 2025 et 2024

NATURE CHARGES EN KDH	EXERCICE 2024	EXERCICE 2025	EVOLUTION EN %
Achats consommés de matières et fournitures	52 815	47 288	-10%
Autres charges externes	12 510	12 901	3%
Impôts et taxes	785	941	20%
Charges de personnel	23 920	22 149	-7%
Dotations d'exploitation	5 539	5 795	5%
Charges d'intérêts	3 297	4 641	41%

Le poste « Achats consommés de matières et fournitures » a diminué de 10 % par rapport à l'année dernière, et le poste « charges de personnel » a diminué de 7 %, tandis que les « Charges d'intérêts » ont augmenté de 41 % et les « impôts et taxes » de 20 %.

IV-Synthèse des masses du bilan

MASSES		EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION A-B	
				EMPLOIS C	RESSOURCES D
1	Financement permanent	138 976 511	160 376 274	21 399 763	
2	Moins actif immobilisé	164 437 379	167 913 509		3 476 130
3	=Fonds de roulement (A) Fonctionnel (1-2)	-25 460 868	-7 537 235	17 923 633	
4	Actif circulant	173 791 352	184 649 669		10 858 317
5	Moins passif circulant	129 732 217	124 525 806		5 206 411
6	=Besoins de financement (B) Global (4-5)	44 059 135	60 123 863		16 064 728
7	Trésorerie nette (Actif-Passif) A-B	-69 520 002	-67 661 098		1 858 904

Selon la synthèse de masses, le fonds de roulement s'est diminué de 17 924 KDH entre 2024 et 2025, le besoin de financement a diminué de 16 065 KDH durant la même période, d'où une dépréciation de la trésorerie de 1 859 KDH.

Tableau de Financement (Modèle Normal)

I. SYNTHESSES DES MASSES DU BILAN	Exercice	Exercice précédent	Exercice a - b	
			Emplois	Ressources
	b	a	c	d
Financement permanent	138.976.511,38	160.376.273,98	21.399.762,60	
Moins actif immobilisé	164.437.378,57	167.913.509,33		3.476.130,76
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	-25.460.867,19	-7.537.235,35	17.923.631,84	
Actif circulant	173.791.352,23	184.649.669,19		10.858.316,96
Moins Passif circulant	129.732.217,03	124.525.806,11		5.206.410,92
= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)	44.059.135,20	60.123.863,08		16.064.727,88
TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) A - B	-69.520.002,39	-67.661.098,43		1.858.903,96

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		12.508.111,48		13.523.745,32
+ Capacité d'autofinancement		12.508.111,48		13.523.745,32
- Distributions de bénéfices				
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)				
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles				
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées				
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES ©				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)				3.430.259,10
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		12.508.111,48		16.954.004,42
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)			1.396.171,16	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles				
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles			1.396.171,16	
+ Acquisitions d'immobilisations financières				
+ Augmentation des créances immobilisées				
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	28.112.868,10			
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	2.318.875,22			
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	30.431.743,32		1.396.171,16	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)		16.064.727,88		2.333.689,18
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		1.858.903,96	17.891.522,44	
TOTAL GENERAL	30.431.743,32	30.431.743,32	19.287.693,60	19.287.693,60

Présentation du budget 2026

Hypothèse générale

-une augmentation des ventes de 24% est prévue pour 2026, soit un volume de 110 Millions de DHS.

MED PAPER prévoit pour l'année 2026 une augmentation de son chiffre d'affaires grâce à l'augmentation de la demande sur le marché marocain.

MED PAPER prévoit des commandes en papier d'emballage grâce à l'augmentation de la demande de papier sur le marché marocain.

La machine PM 1 sera utilisée à sa pleine capacité de production dont la totalité sera presque des produits d'emballage.

La machine PM 3 va reprendre progressivement son élan de production grâce aux commandes liées aux marchés de l'état et de papier d'emballage.

MED PAPER continuera ses efforts pour améliorer l'efficacité de consommation de l'énergie, de l'eau et de la matière première.

Ci-après, le détail des calculs du budget 2026 :

Tableau du budget 2026 en KDH

	2026
Chiffre d'affaires total	110 000
Total variation stock	- 1 700
Production de l'exercice	108 300
Achats consommés de matières et fournitures	- 55 000
Autres charges externes	- 13 500
Impôts et taxes	- 780
Charges du personnel	- 22 000
Dotations d'exploitations	- 5 500
Charges d'exploitation	- 96 780
Résultat d'exploitation	11 520
Résultat financier	- 4 600
Résultat courant	6 920
Résultat non courant	0
Résultat avant impôt	6 920
IS effectif	- 275
Résultat net	6 645

ETATS DE SYNTHESE : Exercice 2025

Bilan (Actif) (Modèle Normal)

Bilan (Actif) (Modèle Normal)

	A C T I F	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	Immobilisations en non valeurs→[A]	4.279.399,10	2.149.211,37	2.130.187,73	86.400,03
A	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	4.279.399,10	2.149.211,37	2.130.187,73	86.400,03
C	Primes de remboursement des obligations				
	Immobilisations incorporelles→ [B]	67.121.875,00	1.134.133,00	65.987.742,00	65.987.742,00
T	Immobilisations en Recherche et Dev.				
I	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1.134.133,00	1.134.133,00		
F	Fonds commercial	65.987.742,00		65.987.742,00	65.987.742,00
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles →[C]	611.657.781,80	516.976.157,72	94.681.624,08	100.201.542,54
	Terrains	66.643.923,00		66.643.923,00	66.643.923,00
I	Constructions	28.896.392,74	28.896.392,73	0,01	0,01
M	Installations techniques, matériel et outillage	498.137.788,17	470.168.276,77	27.969.511,40	33.437.670,36
M	Matériel de transport	5.591.880,98	5.525.299,31	66.581,67	116.821,67
O	Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	11.719.036,91	11.717.428,91	1.608,00	3.127,50
	Autres immobilisations corporelles	668.760,00	668.760,00		
	Immobilisations corporelles en cours				
B	Immobilisations financières→[D]	1.637.824,76		1.637.824,76	1.637.824,76
I	Prêts immobilisés				
L	Autres créances financières	1.536.324,76		1.536.324,76	1.536.324,76
I	Titres de participation	101.500,00		101.500,00	101.500,00
	Autres titres immobilisés				
S	Ecarts de conversion actif→ [E]				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes de financement				
	TOTAL (A+B+C+D+E)	684.696.880,66	520.259.502,09	164.437.378,57	167.913.509,33
A	Stocks→[F]	40.430.699,08		40.430.699,08	50.681.053,06
C	Marchandises				
T	Matières et fournitures consommables	10.467.212,02		10.467.212,02	11.027.718,16
I	Produits en cours	926.100,00		926.100,00	1.583.334,90
F	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis	29.037.387,06		29.037.387,06	38.070.000,00
	Créances de l'actif circulant→[G]	133.241.879,23		133.241.879,23	133.968.616,13
C	Fournis. débiteurs, avances et acomptes	893.427,83		893.427,83	1.889.198,79
I	Clients et comptes rattachés	116.180.666,38		116.180.666,38	117.301.668,67
R	Personnel	50.016,70		50.016,70	25.384,90
C	Etat	9.976.254,90		9.976.254,90	8.640.850,35
U	Comptes d'associés				
L	Autres débiteurs	6.111.513,42		6.111.513,42	6.111.513,42
	Comptes de régularisation- Actif	30.000,00		30.000,00	
A	Titres valeurs de placement→[H]				
N	Ecarts de conversion actif→ [I] Eléments circulants	118.773,92		118.773,92	
	TOTAL II (F+G+H+I)	173.791.352,23		173.791.352,23	184.649.669,19
T	Trésorerie-Actif	631.924,66		631.924,66	762.389,68
R	Chèques et valeurs à encaisser	122.383,29		122.383,29	187.819,36
S	Banques, T.G et C.C.P	496.761,41		496.761,41	561.557,59
.	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	12.779,96		12.779,96	13.012,73
.	TOTAL III	631.924,66		631.924,66	762.389,68
	TOTAL GENERAL I+II+III	859.120.157,55	520.259.502,09	338.860.655,46	353.325.568,20

Bilan (Passif) (Modèle Normal)

Bilan (Passif) (Modèle Normal)

	P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CAPITAUX PROPRES	41.145.968,11	34.432.862,61
F	Capital social ou personnel (1)	47.838.230,00	47.838.230,00
I	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
N	Capital appelé	47.838.230,00	47.838.230,00
A	Dont versé	47.838.230,00	47.838.230,00
N	Prime d'émission, de fusion, d'apport		
C	Ecarts de réévaluation		
E	Réserve légale	0,46	0,46
M	Autres réserves		
E	Report à nouveau (2)	-13.405.367,85	-21.390.599,49
N	Résultat en instance d'affectation		
T	Résultat net de l'exercice (2)	6.713.105,50	7.985.231,64
	Total des capitaux propres (A)	41.145.968,11	34.432.862,61
	Capitaux propres assimilés (B)		
P	Subvention d'investissement		
E	Provisions réglementées		
R	Dettes de financement (C)	97.830.543,27	125.943.411,37
M	Emprunts obligataires		
A	Autres dettes de financement	97.830.543,27	125.943.411,37
N	Provisions durables pour risques et charges (D)		
E	Provisions pour risques		
N	Provisions pour charges		
T	Ecarts de conversion-passif (E)		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	138.976.511,38	160.376.273,98
P	Dettes du passif circulant (F)	129.502.837,45	124.525.806,11
S	Fournisseurs et comptes rattachés	36.558.286,44	41.881.704,72
S	Clients créditeurs, avances et acomptes	4.488.813,32	4.488.813,32
I	Personnel	6.911.554,62	6.418.510,64
F	Organismes sociaux	15.124.647,82	12.761.855,08
C	Etat	45.797.463,29	42.788.287,90
I	Comptes d'associés	12.015.862,51	10.416.013,51
R	Autres créanciers	1.522.285,60	1.525.790,88
C	Comptes de régularisation passif	7.083.923,85	4.244.830,06
U	Autres provisions pour risques et charges (G)	116.225,52	
L	Ecarts de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	113.154,06	
A	TOTAL II (F+G+H)	129.732.217,03	124.525.806,11
T	TRESORERIE PASSIF	70.151.927,05	68.423.488,11
R	Crédits d'escompte	59.768.916,60	60.410.953,16
E	Crédits de trésorerie		
.	Banques (Soldes créditeurs)	10.383.010,45	8.012.534,95
.	TOTAL III	70.151.927,05	68.423.488,11
	TOTAL GENERAL I+II+III	338.860.655,46	353.325.568,20

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
E X P L O I T A T A T I O N	PRODUITS D'EXPLOITATION	78.719.037,49		78.719.037,49	101.768.463,80
	Ventes de marchandises (en l'état)				
	Ventes de biens et services produits	88.408.885,33		88.408.885,33	105.563.865,54
	Chiffres d'affaires	88.408.885,33		88.408.885,33	105.563.865,54
	Variation de stocks de produits (1)	-9.689.847,84		-9.689.847,84	-3.795.401,74
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation				
	Reprises d'exploitation : transferts de charges				
		Total I	78.719.037,49		78.719.037,49
C H A R G E S F I N A N C I E R E S	CHARGES D'EXPLOITATION	86.120.801,61	2.953.761,74	89.074.563,35	95.568.782,91
	Achats revendus(2) de marchandises				
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	44.478.175,30	2.810.262,44	47.288.437,74	52.815.142,62
	Autres charges externes	12.757.429,64	143.499,30	12.900.928,94	12.510.812,25
	Impôts et taxes	940.856,63		940.856,63	784.960,48
	Charges de personnel	22.149.334,06		22.149.334,06	23.919.353,88
	Autres charges d'exploitation				
	Dotations d'exploitation	5.795.005,98		5.795.005,98	5.538.513,68
		Total II	86.120.801,61	2.953.761,74	89.074.563,35
R E S U L T A T F I N A N C I E R	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-7.401.764,12	-2.953.761,74	-10.355.525,86	6.199.680,89
	PRODUITS FINANCIERS	6.833,75		6.833,75	43.826,02
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés	6.833,75		6.833,75	7.810,00
	Gains de change				7.702,06
	Interêts et autres produits financiers				
	Reprises financières : transfert charges				28.313,96
		Total IV	6.833,75		6.833,75
R E S U L T A T F I N A N C I E R	CHARGES FINANCIERES	4.787.822,16		4.787.822,16	3.318.523,68
	Charges d'interêts	4.641.070,92		4.641.070,92	3.297.137,67
	Pertes de change	30.525,72		30.525,72	21.386,01
	Autres charges financières				
	Dotations financières	116.225,52		116.225,52	
		Total V	4.787.822,16		4.787.822,16
	RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-4.780.988,41		-4.780.988,41	-3.274.697,66
	RESULTAT COURANT (III+VI)	-12.182.752,53	-2.953.761,74	-15.136.514,27	2.924.983,23

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes) (Suite)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT	
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents			
		1	2			3 = 2 + 1
N O N C O U R A N T	VII	RESULTAT COURANT (III+VI)	-12.182.752,53	-2.953.761,74	-15.136.514,27	2.924.983,23
	VIII	PRODUITS NON COURANTS	22.217.563,51		22.217.563,51	5.418.500,68
		Produits des cessions d'immobilisations				
		Subventions d'équilibre				
		Reprises sur subventions d'investissement				
		Autres produits non courants	22.217.563,51		22.217.563,51	5.418.500,68
		Reprises non courantes ; transferts de charges				
		Total VIII	22.217.563,51		22.217.563,51	5.418.500,68
	IX	CHARGES NON COURANTES	91.359,74		91.359,74	80.757,27
		Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
		Subventions accordées				
		Autres charges non courantes	91.359,74		91.359,74	80.757,27
		Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
		Total IX	91.359,74		91.359,74	80.757,27
	X	RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	22.126.203,77		22.126.203,77	5.337.743,41
	XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	9.943.451,24	-2.953.761,74	6.989.689,50	8.262.726,64
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	276.584,00		276.584,00	277.495,00	
XII	RESULTAT NET (XI-XII)	9.666.867,24	-2.953.761,74	6.713.105,50	7.985.231,64	
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	100.943.434,75		100.943.434,75	107.230.790,50	
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	91.276.567,51	2.953.761,74	94.230.329,25	99.245.558,86	
XVI	RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	9.666.867,24	-2.953.761,74	6.713.105,50	7.985.231,64	

Etat des Soldes de Gestion

		DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de Marchandises (en l'état)		
	2	- Achats revendus de marchandises		
I	=	MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT		
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	78.719.037,49	101.768.463,80
	3	Ventes de biens et services produits	88.408.885,33	105.563.865,54
	4	Variation stocks produits	-9.689.847,84	-3.795.401,74
	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III	-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)	60.189.366,68	65.325.954,87
	6	Achats consommés de matières et fournitures	47.288.437,74	52.815.142,62
	7	Autres charges externes	12.900.928,94	12.510.812,25
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	18.529.670,81	36.442.508,93
	8	+ Subventions d'exploitation		
	9	- Impôts et taxes	940.856,63	784.960,48
	10	- Charges de personnel	22.149.334,06	23.919.353,88
V	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)	-4.560.519,88	11.738.194,57
	11	+ Autres produits d'exploitation		
	12	- Autres charges d'exploitation		
	13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges		
	14	- Dotations d'exploitation	5.795.005,98	5.538.513,68
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)	-10.355.525,86	6.199.680,89
VII	+	RESULTAT FINANCIER	-4.780.988,41	-3.274.697,66
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ou-)	-15.136.514,27	2.924.983,23
IX	+	RESULTAT NON COURANT	22.126.203,77	5.337.743,41
	15	- Impôts sur les résultats	276.584,00	277.495,00
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6.713.105,50	7.985.231,64

- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

	1	Résultat net de l'exercice	6.713.105,50	7.985.231,64
		Bénéfice +	6.713.105,50	7.985.231,64
		Perte -		
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	5.795.005,98	5.538.513,68
	3	+ Dotations financières (1)		
	4	+ Dotations non courantes (1)		
	5	- Reprises d'exploitation (2)		
	6	- Reprises financières (2)		
	7	- Reprises non courantes (2)		
8	- Produits des cessions d'immobilisation			
9	+ Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées			
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	12.508.111,48	13.523.745,32
	10	- Distributions de bénéfices		
II	=	AUTOFINANCEMENT	12.508.111,48	13.523.745,32

6- Synthèse du Rapport ESG 2025 (Rapport Environnemental, Social et de Gouvernance)

Développement durable

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

La contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, portés par l'ONU, consiste à intégrer des actions concrètes dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques pour éradiquer la pauvreté et protéger la planète. Les entreprises et organisations contribuent en adaptant leurs stratégies, réduisant leur impact environnemental (eau, énergie, climat) et renforçant la responsabilité sociétale (travail décent, égalité des genres).

Actions clés pour contribuer aux ODD :

- **Intégration Stratégique** : Aligner les activités de l'entreprise avec les cibles spécifiques des ODD pour créer de la valeur et pérenniser la performance.
- **Gestion Environnementale** : Développer des énergies non carbonées, améliorer l'efficacité énergétique, et réduire la pollution de l'air.
- **Engagement Social** : Promouvoir l'égalité des sexes, assurer la sécurité alimentaire, et améliorer l'accès à la santé.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

L'approche environnementale dans la fabrication du papier se concentre sur la réduction de l'empreinte écologique via l'écoconception, l'utilisation de fibres recyclées, la gestion durable des forêts (labels FSC/PEFC) et l'optimisation énergétique. Les usines visent à fermer les circuits d'eau, valoriser 99% des déchets en énergie et réduire les produits chimiques de blanchiment.

LE RECYCLAGE

Chaque jour, il y a des milliers de déchets de papier et du carton et pourtant on peut les récupérer et les traiter pour la fabrication de nouveaux produits.

La collection des déchets du papier et carton se fait selon trois filières principales : les déchets de journaux et presses, d'emballages, de papiers divers (papiers de bureau, domestiques, papiers d'hygiène), le traitement et la valorisation des déchets du papier et carton a pour résultat la fabrication d'une nouvelle pâte à papier qui est la base pour fabriquer des produits neufs en papier.

La préparation s'effectue en trois phases principales :

- Le pulpage et le défibrage : cette première opération consiste à introduire dans un pulpeur tous les produits de papier et/ou de carton usagés collectés. Ce brassage dans de l'eau permet de rompre les liaisons entre les fibres de cellulose et de les séparer des produits qu'ils pourraient contenir.

- épuración : ce procédé permet de séparer les fibres de cellulose des autres matériaux (colles, vernis, agrafes...).

- Le désencrage : le désencrage se fait en ajoutant de l'oxygène (ou du savon) aux cuves de repulpage pour s'assurer que quelle ne comporte pas de teinture, essentiellement utilisé dans le cas du recyclage des journaux-magazines.

Les bénéfices écologiques, économiques et environnementaux du recyclage des déchets du papier sont considérables : recycler, c'est produire de nouvelles matières qui pourront être utilisées dans la production de nouveau bien, donc protéger et économiser la matière première (bois, eau...), réduire les déchets, les pollutions...

MED PAPER a beaucoup changé grâce aux efforts déployés depuis les dernières années. Le business model basé sur la production de produits à base de pâte à papier a été définitivement abandonné. MED PAPER c'est donc lancé dans la production de papier recyclé 100% marocain et a abandonné la production de papier à base de pâte à papier.

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

STRATÉGIE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

MED PAPER a inscrit son engagement en faveur de la responsabilité sociétale et environnementale dans ses perspectives stratégiques à travers l'impulsion de plusieurs projets dans les différents domaines de la RSE.

MED PAPER œuvre pour la réalisation de ces orientations en vue de progresser durablement dans le respect de ses engagements.

Ces orientations sont déclinées en cinq principaux axes énoncés dans le plan stratégique et couvrant les principales parties prenantes :

- Pour la communauté des affaires : renforcer la position de producteur de papier au Maroc ;
- Pour les clients : améliorer de manière continue la performance opérationnelle ;
- Pour les collaborateurs : développer les ressources et les compétences tout en offrant aux collaborateurs un environnement de travail sain et préservant leur sécurité ;
- Pour la planète : pérenniser l'engagement matérialisé par une activité de recyclage de papier tout en faisant attention à l'économie d'eau et la non pollution de l'environnement ;
- Pour la société civile et les communautés : contribuer au développement économique et social des communautés dans les zones de présence de MED PAPER.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Par sa présence au Maroc, MED PAPER a conscience de son rôle en tant qu'acteur économique et social important dans le pays. Le Groupe place ainsi l'écoute et le dialogue avec ses parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, actionnaires, organismes de régulation etc.) au cœur de sa stratégie RSE afin de mener à bien sa mission.

MED PAPER veille par conséquent à être à l'écoute de leurs attentes dans une approche constructive d'amélioration continue.

La volonté de MED PAPER est de structurer ce dialogue et mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour l'améliorer au fil du temps.

ENGAGEMENT ET VALEURS

La satisfaction du client est au cœur de nos priorités.

- Engagement qualité.
- L'écoute.
- Rapidité et flexibilité

Grâce à nos équipes et installations, nous pouvons stocker, transformer et livrer les produits dans les meilleures conditions et délais.

Trois sites couverts pour le stockage : Tanger, Casablanca et Fès.

Une flotte de véhicules permet de livrer dans toutes les régions du Maroc.

Un contrôle total du processus de fabrication est effectué tout au long de la chaîne. Ainsi, des scanners permettant le contrôle en continu des caractéristiques du papier (grammage entre autres) sont installés sur les machines à papier. De plus, nous disposons d'un laboratoire permettant de faire un suivi et de garder la traçabilité des produits fabriqués. Des contrôles qualité rigoureux sont réalisés à tous les stades de fabrication depuis la réception de la matière première puis lors de la transformation et jusqu'à la livraison au client.

Nos commerciaux sont disponibles pour répondre aux besoins des clients et les assister dans le choix des produits qui correspondent à ses applications.

LE CAPITAL HUMAIN

COLLABORATEURS

**15% de cadres supérieurs et moyens
60% d'hommes et 40% de femmes
65% ont plus de 10 ans d'ancienneté**

ENGAGÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

Ce sont des femmes et hommes liés par des valeurs communes d'engagement, de performance, de responsabilité et de transparence qui constituent le capital humain de MED PAPER.

Consciente du rôle important de ses ressources humaines en tant que levier de compétitivité et de performance, MED PAPER adopte une politique de gestion des ressources humaines dynamique, basée sur une connaissance des compétences et des attentes des collaborateurs et axée sur la mise en valeur des talents ainsi que la garantie d'un dialogue social constructif.

UNE FONCTION RH DE PROXIMITÉ

La politique de gestion des ressources humaines garantit une présence soutenue, en support aux managers qui sont les premiers gestionnaires RH à l'écoute des collaborateurs

UN ACCOMPAGNEMENT SOUTENU DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE LA GESTION DE CARRIÈRE

MED PAPER déploie tous les moyens nécessaires pour permettre à chaque collaborateur de piloter son parcours professionnel. La formation est assurée pour tous les collaborateurs, quel que soit l'âge, le statut ou le poste occupé au sein de l'entreprise

UNE INNOVATION COLLECTIVE

Dans une perspective de contribution à la performance de MED PAPER, la société encourage continuellement les idées novatrices des collaborateurs

UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE

MED PAPER a mis en place une stratégie de communication garante de la cohésion et de la motivation des collaborateurs

Gouvernance de MED PAPER

I. Assemblées des actionnaires

I.1. Dispositions statutaires

Selon l'article 20 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations de l'Assemblée, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même les absents et les dissidents.

L'Assemblée Générale peut être Ordinaire ou Extraordinaire.

I.1.1. Convocation et lieu de réunion

Selon l'article 21 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans le courant du semestre qui suit la clôture de chaque exercice, sous réserve de prorogation de ce délai par décision judiciaire.

Des Assemblées Générales extraordinaires ou des Assemblées Générales Ordinaires convoquées extraordinairement peuvent être réunies en cours d'exercice.

Les réunions des Assemblées Générales ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

L'Assemblée peut en outre, être convoquée par un mandataire désigné en justice par le Président du tribunal à la demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social ou de tout intéressé, actionnaire, obligataire ou créancier ordinaire, en cas d'urgence.

Les convocations sont faites conformément à la loi et aux décrets pour les sociétés faisant appel publiquement à l'épargne, mais elles peuvent être faites par lettre recommandée adressée à chacun des actionnaires si toutes les actions sont nominatives.

Tout propriétaire d'actions nominatives peut exiger d'être convoqué par lettre recommandée à condition que le Conseil ait été avisé de cette exigence en temps utile.

Elles sont faites conformément à la loi, pour les Assemblées Ordinaires annuelles réunies sur première convocation ; ce délai est réduit à 8 jours pour toutes les autres Assemblées, sauf l'effet des dispositions de la loi, le cas échéant.

Toutes Assemblées, autres que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sont valablement constituées sans question de publicité ni de délai, si tous les actionnaires s'y trouvent présents ou représentés. L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle peut être également valablement constituée sans justification de publicité ni de délai, si tous les actionnaires s'y trouvent présents ou représentés et s'ils reconnaissent à l'unanimité, avoir été informés de la tenue de l'Assemblée 15 jours francs au moins avant sa réunion.

L'ordre du jour figurant sur l'avis de convocation est arrêté par l'autorité qui a pris l'initiative de la convocation. Toutefois, un ou des projets de résolutions doivent être inscrits à l'ordre du jour sur la demande d'un ou de plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital et dans les délais stipulés par la loi.

I.1.2. Composition

L'article 22 des statuts de la Société prévoit que l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire, conjoint ascendant ou descendant dudit actionnaire.

Les sociétés actionnaires pourront se faire représenter par un mandataire spécial, qui peut n'être pas lui-même actionnaire.

Les actionnaires propriétaires d'actions, au porteur doivent, pour assister à l'Assemblée, faire déposer au siège social, 5 jours avant la date fixée pour la réunion l'attestation de blocage délivrée par le dépositaire légal.

Les propriétaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux 5 jours au moins avant l'Assemblée.

I.1.3. Tenue de l'Assemblée

Bureau

L'article 23 des statuts de la Société stipule que l'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par le Vice-Président ou encore par un administrateur désigné par le Conseil à défaut, l'Assemblée nomme elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants qui possèdent, soit par eux-mêmes, soit comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des actionnaires.

Feuille de présence

L'article 23 prévoit également qu'une feuille de présence soit dressée à chaque séance de l'Assemblée Générale. La feuille de présence, après avoir été émargée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés, est ensuite certifiée par les membres composant le bureau.

I.1.4. Procès-verbaux

Selon l'article 24 des statuts de la Société, les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres du bureau.

Les copies des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signées par le Président.

Après la dissolution de la Société et pendant sa liquidation, les copies ou extraits sont signés par le ou les liquidateurs.

I.1.5. Dispositions spéciales aux Assemblées Ordinaires ou réunies extraordinairement en la forme ordinaire

Attributions

L'article 25 des statuts de la Société prévoit que l'Assemblée Générale Ordinaire statue sur toutes les questions d'ordre administratif excédant la compétence du Conseil d'Administration et, d'une manière générale, elle détermine souverainement la conduite des affaires de la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle entend notamment le rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires ; elle discute, redresse et approuve les comptes ; elle fixe les dividendes.

Quorum

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement doit réunir le quart, au moins du capital social ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle Assemblée est convoquée, dans les formes prévues à l'article 21 des statuts de la Société (tel que présenté dans le point V.1. De la présente partie) et délibère valablement, quelle que soit la portion de capital représentée.

Délibérations et votes

L'article 27 des statuts de la Société stipule que chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante.

I.1.6. Dispositions spéciales aux Assemblées Extraordinaires

Attributions

Selon l'article 28 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, apporter aux statuts toutes modifications, quelles qu'elles soient, autorisées par la loi sur les sociétés.

Elle ne peut, toutefois, changer la nationalité de la Société, ni augmenter les engagements des actionnaires.

Elle peut décider la transformation de la Société en société de toute autre forme.

Quorum

Selon l'article 29 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

Si, sur une première convocation, l'Assemblée n'a pu réunir la moitié du capital, une seconde Assemblée peut être convoquée qui délibère valablement si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant

le quart du capital. Si la seconde Assemblée convoquée ne réunit pas le quorum du quart, elle peut être prorogée d'une date ultérieure de 2 mois au plus avec le même quorum à partir du jour auquel elle avait été convoquée, l'Assemblée prorogée doit réunir le quorum du quart.

Ces Assemblées sont convoquées conformément aux dispositions de la loi.

Délibérations et votes

L'article 30 des statuts de la Société prévoit que chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Dans toutes les Assemblées Extraordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

II. Conseil d'Administration

II.1. Dispositions statutaires

II.1.1. Composition

Selon l'article 10 des statuts de la Société, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé

de 3 à 15 membres au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale. Les administrateurs, s'ils sont moins de 7, peuvent s'adjoindre de nouveaux membres s'ils le jugent utile, mais ces nominations doivent être soumises, pour ratification, à la plus prochaine Assemblée Générale ; si la nomination n'est pas ratifiée, les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables. La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années ; chaque année s'entend d'une Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la suivante. Les administrateurs peuvent toujours être réélus.

II.1.2. Actions de garantie

Conformément à l'article 11 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action pendant toute la durée de ses fonctions.

Cette action, affectée en totalité à la garantie de la gestion du Conseil, est obligatoirement nominative et inaliénable.

II.1.3. Bureau du Conseil - Présidence - Direction Générale

L'article 12 des statuts de la Société stipule que la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités susvisées d'exercice de la Direction Générale. Ce choix sera porté à la connaissance des actionnaires lors de l'Assemblée Générale et fera l'objet des formalités de dépôt, de publicité et d'inscription au registre du commerce dans les conditions prévues par la loi.

Dans l'hypothèse où le Président du Conseil d'Administration exerce les fonctions de Directeur Général, les stipulations des statuts et les dispositions de la loi relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme une personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux qui porte le titre de Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et des pouvoirs spécifiques du Conseil d'Administration, ainsi que des dispositions de la loi concernant les cautions, avals ou garanties.

Le Directeur Général engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sût que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances ; étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les stipulations statutaires ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer 1 ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, dans les conditions prévues par la loi.

Les Directeurs Généraux Délégués sont obligatoirement des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux et sont chargés d'assister le Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général ; en cas de décès, démission ou révocation de ce dernier, ils conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués sont déterminées par le Conseil d'Administration, en accord avec le Directeur Général. Toutefois, la limitation de ces pouvoirs n'est pas opposable aux tiers, vis-à-vis desquels chaque Directeur Général Délégué a les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Conseil d'Administration peut nommer, s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Président(s). Il choisit également, parmi ses membres, ou en dehors d'eux, et même des actionnaires, un secrétaire.

En cas d'absence du Président, le Conseil désigne, pour chaque séance, celui de ses membres qui remplit les fonctions de Président.

II.1.4. Réunions du Conseil

Selon l'article 13 des statuts de la Société, le Conseil se réunit, sur la convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

En cas d'urgence la convocation peut être faite par le ou les Commissaires aux Comptes.

Il peut être également convoqué par le tiers au moins des administrateurs s'il ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Les réunions du Conseil ont lieu, en principe au siège social, mais elles peuvent avoir lieu en tout autre endroit du consentement exprès de la majorité des administrateurs en exercice.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Un registre de présence est signé par les administrateurs présents et par les personnes assistant au Conseil.

Tout administrateur peut donner ses pouvoirs à un autre administrateur à l'effet de voter en son lieu et place, mais seulement sur des questions déterminées et pour chaque séance ; toutefois un administrateur ne peut avoir plus de deux voix.

Les pouvoirs peuvent être donnés par lettre missive, par télégramme, par télécopie, mais pour ces derniers cas, avec confirmation ultérieure par lettre.

Ces décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

La justification de la composition du Conseil et de la qualité des administrateurs en exercice résulte, vis-à-vis des tiers, de l'énumération dans chaque délibération, des noms des administrateurs présents ou représentés et de ceux des administrateurs absents.

II.1.5. Procès-verbaux

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux rédigés sur un registre spécial, ce registre pouvant être constitué sur feuillets mobiles, coté et paraphé par le tribunal du lieu du siège social.

Le procès-verbal de chaque séance est signé par le Président et un autre administrateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés et certifiés valablement par le Président uniquement ou par un Directeur Général conjointement avec le secrétaire.

II.1.6. Pouvoirs du Conseil

L'article 15 des statuts de la Société prévoit que le Conseil d'Administration est investi de tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Toute limitation des pouvoirs du Conseil est inopposable aux tiers.

II.1.7. Allocations du Conseil

L'article 18 des statuts de la Société stipule que les administrateurs peuvent recevoir des jetons de présence dont l'importance, fixée par l'Assemblée Générale, est maintenue jusqu'à décision nouvelle.

II.1.8. Délégation de pouvoirs

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut déléguer par, substitution de mandat, les pouvoirs qu'il juge convenables, à un ou plusieurs administrateurs, pour l'exécution totale ou partielle de ses décisions.

Le Conseil peut, en outre, conférer des pouvoirs à telles personnes que bonnes lui semble, même étrangères à la Société, par mandat spécial, pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil peut autoriser les personnes auxquelles il a conféré des pouvoirs à consentir des substitutions ou des délégations de pouvoirs.

7- Liste des communiqués de presse publiés en 2025

Le 27/02/2025 **Med Paper - CP relatif aux indicateurs du T4-24**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 29/03/2025 **Med Paper - CP relatif aux résultats financier 2024**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 30/04/2025 **Med Paper - Résultats financiers 2024**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 29/05/2025 **Med Paper - Avis de convocation à l'AGO du 25 juin 2025**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 29/05/2025 **Med Paper - CP relatif aux indicateurs du T1-25**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 30/05/2025 **Med Paper- avis modificatif de convocation à l'AGO du 30 juin 2025**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 01/07/2025 **Med Paper – CP Poste AGO du 30 juin 2025**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 29/08/2025 **Med Paper – CP relatif aux indicateurs du T2-25**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 30/09/2025 **Med Paper - Résultats financiers du 1^{er} Semestre 2025**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 28/11/2025 **Med Paper - CP relatif aux indicateurs du T3-25**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 27/02/2026 **Med Paper - CP relatif aux indicateurs du T4-25**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 31/03/2026 **Med Paper - CP relatif aux résultats financier 2025**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

8- ETIC Exercice 2025

ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
(ETIC) MODELE NORMAL

A) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- A1 Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise
- A2 Etat des dérogations
- A3 Etat des changements de méthodes

B) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU BILAN
ET COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

- B1 Détail des non-valeurs,
- B2 Tableau des immobilisations
- B2 **bis** Tableau des amortissements
- B3 Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations
- B4 Tableau des titres de participations
- B5 Tableau des provisions
- B6 Tableau des créances
- B7 Tableau des dettes
- B8 Tableau des sûretés réelles données ou reçues
- B9 Engagements financiers reçus ou donnés hors opérations crédit-bail
- B10 Tableau des biens en crédit-bail
- B11 Détail des postes du CPC
- B12 Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal
- B13 Détermination du résultat courant après impôts
- B14 Détail de la taxe sur la valeur ajoutée

C) AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- C1 Etat de répartition du capital social
- C2 Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice
- C3 Résultat et autres éléments caractéristiques de l'entreprise au cours des trois derniers exercices
- C4 Tableau des opérations en devises comptabilisées pendant l'exercice
- C5 Datations et événements postérieurs

A1 Principales Méthodes d'Évaluation Spécifiques à l'Entreprise

I- ACTIF IMMOBILISE**A- Évaluation à l'entrée****1- Immobilisations en non valeurs**

La valeur d'entrée est constituée par le coût de revient de l'immobilisation.

2- Immobilisations incorporelles

La valeur d'entrée est constituée par le coût de revient de l'immobilisation.

3- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

4- Immobilisations financières

Sont portées dans ce poste de bilan, les sommes payées pour l'acquisition des titres de participation, ainsi que pour les dépôts et cautionnements.

B- Corrections des valeurs**1- Méthodes d'amortissements**

Les méthodes d'amortissement pratiquées sont les méthodes prévues par les règles fiscales en vigueur pour chaque catégorie d'immobilisation

2- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

VM des titres de participations

3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change au 31/12/N.

II- ACTIF CIRCULANT**A- Évaluation à l'entrée****1- Stocks**

La méthode d'évaluation du Stock à la fin d'exercice est la méthode du premier entrée, premier sorti (FIFO).

2- Créances

Les créances sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

3- Titres et valeurs de placement

Prix d'achat.

B- Création des valeurs**1- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation**

Provisions pour créances douteuses sont hors taxe et autres .

2- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change au 31/12/N.

III- FINANCEMENT PERMANENT**1- Méthodes de réévaluation**

Non appliquée.

2- Méthodes d'évaluation des provisions réglementées

Non appliquée.

3- Dettes de financement permanent

Les dettes de financement sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal.

4- Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges

A1 Principales Méthodes d'Évaluation Spécifiques à l'Entreprise

Non appliquée.

5- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Non appliquée.

IV- PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)**1- Dettes du passif circulant**

Les dettes du passif circulant sont inscrites pour leur montant nominal.

2- Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée pour faire face à la charge future ou au risque créés au cours de l'exercice.

3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

V- TRESORERIE**1- Trésorerie - Actif**

La trésorerie est comptabilisée à la date de son engagement. La société utilise le rapprochement bancaire pour rapprocher ses soldes comptables aux soldes bancaires.

2- Trésorerie - Passif

La trésorerie est comptabilisée à la date de son engagement. La société utilise le rapprochement bancaire pour rapprocher ses soldes comptables aux soldes bancaires.

3- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A2 Etat des Dérogations

Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
INDICATION DES DEROGATIONS		
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

NEANT

A3 Etat des Changements de Méthodes

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I CHANGEMENT AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION		
II CHANGEMENT AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATION		

NEANT

B1 Détail des Non-Valeurs

Compte Principal	Intitulé	Montant
211	FRAIS PRELIMINAIRES	
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalables au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
212	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	4.279.399,10
2121	Frais d'acquisitions des immobilisations	
2125	Frais d'émission des emprunts	
2128	Autres charges à répartir	4.279.399,10
213	PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	
2130	Primes de remboursements des obligations	
	TOTAL	4.279.399,10

B2 Tableau des Immobilisations autres que Financières

N A T U R E	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle- même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON- VALEURS	1.960.523,88	2.318.875,22						4.279.399,10
* Frais préliminaires								
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1.960.523,88	2.318.875,22						4.279.399,10
* Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67.121.875,00							67.121.875,00
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1.134.133,00							1.134.133,00
* Fonds commercial	65.987.742,00							65.987.742,00
* Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	611.657.781,80							611.657.781,80
* Terrains	66.643.923,00							66.643.923,00
* Constructions	28.896.392,74							28.896.392,74
* Installat. techniques, matériel et outillage	498.137.788,17							498.137.788,17
* Matériel de transport	5.591.880,98							5.591.880,98
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	11.719.036,91							11.719.036,91
* Autres immobilisations corporelles	668.760,00							668.760,00
* Immobilisations corporelles en cours								
TOTAL GENERAL	680.740.180,68	2.318.875,22						683.059.055,90

B2 (bis) Tableau des Amortissements

N A T U R E	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur les immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	1.874.123,85	275.087,52		2.149.211,37
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1.874.123,85	275.087,52		2.149.211,37
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.134.133,00			1.134.133,00
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	1.134.133,00			1.134.133,00
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	511.456.239,26	5.519.918,46		516.976.157,72
* Terrains				
* Constructions	28.896.392,73			28.896.392,73
* Installations techniques; matériel et outillage	464.700.117,81	5.468.158,96		470.168.276,77
* Matériel de transport	5.475.059,31	50.240,00		5.525.299,31
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	11.715.909,41	1.519,50		11.717.428,91
* Autres immobilisations corporelles	668.760,00			668.760,00
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GENERAL	514.464.496,11	5.795.005,98		520.259.502,09

B5 Tableau des Provisions

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)								
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)								
5. Autres Provisions pour risques et charge			116.225,52					116.225,52
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)			116.225,52					116.225,52
TOTAL (A+B)			116.225,52					116.225,52

B6 Tableau des Créances

Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
De l'Actif Immobilisé	1.536.324,76	1.536.324,76						
- Prêts immobilisés								
- Autres créances financières	1.536.324,76	1.536.324,76						
De l'actif circulant	133.241.879,23	7.914.287,75	123.976.916,06	1.350.675,42		9.976.254,90		67.723.796,98
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	893.427,83	893.427,83	0,00					
- Clients et comptes rattachés	116.180.666,38	879.346,50	113.950.644,46	1.350.675,42				67.723.796,98
- Personnel	50.016,70		50.016,70					
- Etat	9.976.254,90		9.976.254,90			9.976.254,90		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	6.111.513,42	6.111.513,42						
- Compte de régularisation actif	30.000,00	30.000,00						
T O T A U X	134.778.203,99	9.450.612,51	123.976.916,06	1.350.675,42		9.976.254,90		67.723.796,98

B7 Tableau des Dettes

Dettes	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE FINANCEMENT	97.830.543,27	91.300.156,57	6.530.386,70					
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	97.830.543,27	91.300.156,57	6.530.386,70					
DU PASSIF CIRCULANT	129.502.837,45	11.277.743,52	117.428.888,47	796.205,46	250.136,66	121.844.222,22		23.737.106,13
- Fournisseurs et comptes rattachés	36.558.286,44	6.788.930,20	28.973.150,78	796.205,46	250.136,66	60.922.111,11		23.737.106,13
- Clients créditeurs, avances et acomptes	4.488.813,32	4.488.813,32						
- Personnel	6.911.554,62		6.911.554,62					
- Organismes sociaux	15.124.647,82		15.124.647,82			15.124.647,82		
- Etat	45.797.463,29		45.797.463,29			45.797.463,29		
- Comptes d'associés	12.015.862,51		12.015.862,51					
- Autres créanciers	1.522.285,60		1.522.285,60					
- Comptes de régularisation - Passif	7.083.923,85		7.083.923,85					
T O T A U X	227.333.380,72	102.577.900,09	123.959.275,17	796.205,46	250.136,66	121.844.222,22		23.737.106,13

B8 Tableau des Suretes Réelles Données ou Reçues

Tiers Débiteurs ou Tiers Crédeurs	Montant couvert par la sureté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2)(3)	V.N.C. de la sureté donnée
-----------------------------------	-------------------------------	------------	----------------------------	--------------	----------------------------

Sureté donnée

ATTIJARIWAFABANK	40.000.000,00	NANTISSEMENT	08/01/2021 ATTIJARIWABANK CASA	FONDS DE COMMERCE	40.000.000,00
BANQUE POPULAIRE	15.000.000,00	NANTISSEMENT	10/07/2024 BP TANGER -TETOUAN	PRODUITS ET MATIERES	15.000.000,00
BANQUE POPULAIRE	34.237.000,00	NANTISSEMENT	16/06/2025 BP TANGER_TETOUAN	FONDS DE COMMERCE	34.237.000,00
BANQUE POPULAIRE	5.500.000,00	NANTISSEMENT	29/01/2025 BP TANGER-TETOUAN	FONDS DE COMMERCE	5.500.000,00

Sureté reçue

B9 Engagements Financiers Recus ou Donnes Hors Operations de Crédit-Bail

Engagements Donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
--------------------	-------------------	-----------------------------

Engagement donné

Engagement reçu

NEANT

811 Détail des Postes du C.P.C.

	DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CHARGES D'EXPLOITATION		
611	611 - Achats revendus de marchandises		
	* Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises (±)		
	Total		
612	612 - Achats consommés de matières et fournitures	47.288.437,74	52.815.142,62
	* Achat de matières premières	16.394.803,13	21.093.116,18
	*Variation des stocks de matières premières (+/-)	-284.944,30	603.111,05
	* Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	18.945.930,42	18.650.474,89
	Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+/-)	845.450,44	1.120.003,51
	* Achats non stockés de matières et de fournitures	11.383.298,05	11.333.814,49
	* Achats de travaux, études et prestations de services	3.900,00	14.622,50
	Total	47.288.437,74	52.815.142,62
613/614	613/614 - *Autres charges externes	12.900.928,94	12.510.812,25
	* Locations et charges locatives	684.114,78	383.999,99
	* Redevances de crédit-bail		
	* Entretien et réparations	2.922.941,37	1.248.617,88
	* Primes d'assurances	517.874,08	453.925,40
	* Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	2.809.236,47	3.062.044,35
	* Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	562.448,60	296.934,00
	* Redevances pour brevets, marques, droits.....		
	* Transports	4.287.651,84	6.415.678,76
	* Déplacements, missions et réceptions	332.200,25	218.676,47
	* Reste du poste des autres charges externes	784.461,55	430.935,40
Total	12.900.928,94	12.510.812,25	
617	617 - * Charges de personnel	22.149.334,06	23.919.353,88
	* Rémunération du personnel	17.408.981,47	17.381.492,44
	* Charges sociales	3.556.906,75	3.629.948,39
	* Reste du poste des charges de personnel	1.183.445,84	2.907.913,05
	Total	22.149.334,06	23.919.353,88
618	618 - Autres charges d'exploitation		
	* Jetons de présence		
	* Pertes sur créances irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges d'exploitation		
Total			
638	CHARGES FINANCIERES		
	638 *Autres charges financières		
	* Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
	* Reste du poste des autres charges financières		
TOTAL			
658	CHARGES NON COURANTES	91.359,74	80.757,27
	658 - Autres charges non courantes	91.359,74	80.757,27
	* Pénalités sur marchés et dédits		
	* Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)		
	* Pénalités et amendes fiscales et pénales	83.310,00	75.840,00
	* Créances devenues irrécouvrables	8.049,74	4.917,27
	* Reste du poste des autres charges non courantes		
Total	91.359,74	80.757,27	

B11(bis) Détail des Postes du C.P.C.(suite)

	DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	PRODUITS D'EXPLOITATION		
711	Ventes de marchandises		
	Ventes de marchandises au Maroc		
	Ventes de marchandises à l'étranger		
	Reste du poste des ventes de marchandises		
	Total		
712	Ventes de biens et services produits	88.408.885,33	105.563.865,54
	Ventes de biens au Maroc	88.408.885,33	105.563.865,54
	Ventes de biens à l'étranger		
	Ventes des services au Maroc		
	Ventes des services à l'étranger		
	Redevances pour brevets, marques, droits..		
	Reste du poste des ventes et services produits		
	Total	88.408.885,33	105.563.865,54
713	Variation des stocks de produits	-9.689.847,84	-3.795.401,74
	Variation des stocks des biens produits (+/-)	-9.032.612,94	-4.232.496,64
	Variation des stocks des services produits (+/-)		
	Variation des stocks des produits en cours (+/-)	-657.234,90	437.094,90
	Total	-9.689.847,84	-3.795.401,74
718	Autres produits d'exploitation		
	Jetons de présence reçus		
	Reste du poste des produits divers		
	Total		
719	Reprises d'exploitation transferts de charges		
	Reprises		
	Transferts de charges		
	Total		
738	PRODUITS FINANCIERS		
	Intérêts et autres produits financiers		
	Intérêts et produits assimilés		
	Revenus des créances rattachées à des participations		
	Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement		
	Reste du poste intérêts et autres produits financiers		
	Total		

B12 Passage du Résultat Net Comptable au Résultat Net Fiscal

INTITULES	MONTANT (+)	MONTANT (-)
I. RESULTAT NET COMPTABLE		
Bénéfice net	6.713.105,50	
Perte nette		
II. REINTEGRATIONS FISCALES	511.443,04	
REINTEGRATIONS FISCALES COURANTES	143.499,30	
Charges Externes / Exercice antérieurs	143.499,30	
REINTEGRATIONS FISCALES NON COURANTES	367.943,74	
DIFF./REGLEMENT	8.049,74	
PENALITES AMENDES FISCALES	80.395,00	
PENALITES AMENDES PENALES	2.915,00	
IMPOSITION MINIMALE/LS.	276.584,00	
III. DEDUCTIONS FISCALES		
DEDUCTIONS FISCALES COURANTES		
DEDUCTIONS FISCALES NON COURANTES		
Total	7.224.548,54	
IV. RESULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	7.224.548,54	
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		7.224.548,54
Exercice n-4		7.224.548,54
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal (A - C) (OU)		
. Déficit net fiscal (B)		0,00
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES	257.103.310,45	
VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		

B13 Détermination du Résultat Courant Apres Impôts

I. DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après C.P.C (+/-)	-15.136.514,27
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	143.499,30
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	
Résultat courant théoriquement imposable (=)	-14.993.014,97
Impôt théorique sur résultat courant (-)	
Résultat courant après impôts (=)	-15.136.514,27

B14 Détail de La Taxe sur La Valeur Ajoutée

N A T U R E	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations T.V.A de l'exercice	Solde fin d'exercice
	(1)	(2)	(3)	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	33.500.037,31	10.484.220,94	7.816.477,72	36.167.780,53
B. T.V.A. Récupérable	4.498.037,36	8.997.391,50	7.394.416,95	6.101.011,91
sur charges	4.214.267,95	8.997.391,50	7.394.416,95	5.817.242,50
sur immobilisations	283.769,41			283.769,41
C. T.V.A. dûe ou crédit de T.V.A = (A - B)	29.001.999,95	1.486.829,44	422.060,77	30.066.768,62

C2 Tableau d'Affectation des Résultats Intervenues au cours de l'Exercice

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
Décision du 30/06/2025		Réserve légale	
Report à nouveau	-21.390.599,49	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	7.985.231,64	Dividendes	
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	-13.405.367,85
TOTAL A	-13.405.367,85	TOTAL B	-13.405.367,85

C3 Résultats et autres Eléments Caractéristiques de l'Entreprise au cours des Trois Derniers Exercices

Nature des Indications	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	26.318.030,94	34.346.462,58	39.015.780,38
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	107.863.480,33	105.563.865,54	88.408.885,33
2. Résultat avant impôts	6.022.343,13	8.262.726,64	6.989.689,50
3. Impôts sur les résultats	271.478,00	277.495,00	276.584,00
4. Bénéfices distribués (y compris les tantièmes) de l'exercice précédent			
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	-27.141.464,16	-21.390.599,03	-13.405.367,39
RESULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
Résultat net par action ou part sociale de l'exercice			
Bénéfices distribués par action ou part sociale de l'exercice précédent			
PERSONNEL			
Montant des salaires bruts de l'exercice	16.465.835,00	17.381.492,44	17.408.981,47
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			

C5 Datations Et Evenements Postérieurs

Date de clôture(1)
Date d'établissement des états de synthèse (2)
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) Justification en cas de dépassement du délais réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION DES ETATS DE SYNTHESE

INDICATION DES EVENEMENTS

Evenements favorables

Evenements dé-favorables

NEANT